POUR ATTAKAPAS.—Le vapeur paquebot BILLOW, cap. A. Pitchard, partira du pied de la rue Bienville, jeudi 14 janvier courant, à 8 heures A. M. Frot et passage pour St. Martinville, Nouvelle-Ibérie, Franklin, l'Attakapas, Bayou Bœuf, Bayou Black, etc., s'adresser à bord ou à JOHN HALL, No 6, Frost Levée.
11jan

POUR PATTERSONVILLE, VERMILLIONVILLE, et tous les points intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur HATCHEE PLANTER, cap. Ramsay, partira mardi 12 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. Landreaux ou à Mosée Greenwood, ou à bord en face de la rue Canal.
11jan—2f

ARRANGEMENT D'HIVER.
PAQUEBOT POUR LA BALIZE ET LA POINTE A LA HACHE.—Le vapeur SULTAN, parfaitement construit et approvisionné, sous le commandement du capitaine Joe Miller, partira [illegible] pour la Balize tous les vendredis [illegible] de la Balize pour la Nouvelle Orléans tous les samedis, et de la Nouvelle Orléans pour la Pointe à la Hache les mardis à 10 heures A. M. d'où il repartira le jour suivant.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Conti ou à
J. F. MERCIER & Co.
16 dec 54, Vieille Levée

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle-Orléans pour la Fourche [illegible]
12 nov

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le beau vapeur ELISKA [illegible]
GIRAUD & LANDRY

Pour la Balise et Pointe à la Hache.—[illegible]

PAQUEBOT REGULIER [illegible]
THEOD. SHUTE, agent, 41, Canal.

Paquebot du Bayou Sara et de Williamsport.—Le bateau à vapeur favori BELLE CREOLE, capt. [illegible] jusqu'à nouvel ordre, fera ses voyages jusqu'à Williamsport [illegible]
P. A. CHAMPOMIER, 16, Levée, près Conti.

POUR BOSTON.—Le navire BUR[illegible], cap. Davis, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR BOSTON.—Le navire JOHN N[illegible], cap. Choate, partira incessamment [illegible] chargement engagé.
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR BOSTON.—La Barque LIBE[illegible], cap. Bartlett, partira incessamment [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR NEW YORK.—La barque [illegible] ROBIN, capitaine Gregg, partira dans [illegible]
JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR NEW YORK.—Le navire [illegible] ST. MARY, cap. Foster [illegible]
J. W. STANTON & Co., Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] UNION, cap. J. B. Rattoone, partira [illegible]
J. W. STANTON & Co., Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—La barque HEBRON, cap. J. D. Gregg, est maintenant [illegible]
JAMES E. WOODRUFF, 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire CLAIBORNE, cap. Burgess, partira sous peu [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire MANTEO, capitaine Weston [illegible]
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire RUFE, [illegible]
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire CLIFTON, [illegible]
LEVI H. GALE.

POUR LIVERPOOL.—Le navire EDMOND PERKINS, [illegible]
JENKINS & TIGLER, 45, Commune.

POUR LIVERPOOL.—La barque ABBOT FORD [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR GLASGOW.—La barque TAN[illegible] [illegible]
JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR GLASGOW.—Le navire EMBLEM, [illegible] partira incessamment [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire Cons[illegible], cap. Symnson, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire FRANCIS DEPAU, capt. Sagory, partira sous peu. Pour la place de fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire JOSEPH, capt. Chase [illegible]
JENKINS & TIGLER, 95, Commune, ou à E. JORDY, 36, rue de Conti.

POUR ANVERS.—Le brick FALCO[illegible] NER, capitaine Dennison, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira promptement. Pour fret de 25 tonneaux de plomb ou passage s'adresser à bord ou à JENKINS et TIGLER, 95, Commune.

POUR NANTES.—La barque ELIZA THORNTON, capitaine Little, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS et TIGLER, 95, Commune.

POUR LONDRES.—Le navire B[illegible] BAILEY, capt. Fitz, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LONDRES.—La barque CHES[illegible]TER, capt. Landers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.
De toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi triomphant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit et calme promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général, pour la vente en gros, chez J. Tardos, No 1, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte.
10v

HOTEL D'ORLEANS.
Rue de Chartres, 151, entre St Louis et Toulouse. AUG. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et le public en général, qu'il a entièrement remis à neuf, et que l'on trouvera comme par le passé, comfort et propreté, aux prix les plus modérés.
On pourra se procurer des appartemens, pension comprise depuis $1, $1 25 et $1 50 par jour, et au mois depuis $25 jusqu'à $40. Elle prend des pensionnaires pour le déjeuner et le dîner, ou le dîner seulement, et fait servir en ville. 5 nov—3m

GRAINES FRAICHES, de Jardinage et à fleurs, garanties être de la récolte de 1846.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Louisville, de New York, un grand assortiment de graines fraîches, provenant des meilleurs grainetiers du Nord, consistant en betteraves, fèves, choux, choux fleurs, carottes, concombres, panées, laitues, melons, aubergines, oignons, radis, squashs, tomates, navets, &c. &c.
Aussi—10,000 pates d'asperges monstres, à vendre par Wm. DINN,
8 jan No. 11 rue de la Commune

B. BROWER & Co.
No 17, rue du Camp, et 84, rue Commune,
FAYENCE & PORCELAINE.
En Gros.
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.
Argenterie, Plaqué, Ferblanterie et Objets en Bois, &c. Enfin toute espèce d'articles pour tenir un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct

SERRURES FRANÇAISES ASSORTIES, à vendre par LEOPOLD JEANNET.

SEL.—65 barils anglais pour table, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurance de Nashville contre l'incendie et sur la vie:
CAPITAL.... $500,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait être clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent, No. 33, rue du Camp
Référence MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal.
15 juil—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPETUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No. 35, rue du Camp.
17 aout—6m A. BROTHER,—agent

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c. Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.
4 fev—1an

THE et Indigo—1000 colis thé poudre à canon impérial, Pouchong, Young Hyson et Hyson; 5 surons indigo de Carracas, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
7 dec 40, Gravier

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, et d'autres arrivages,
75 caisses chapeaux Palo-Alto, soie, feutre, cass, chapeaux de chasse pour hommes et pour jeunes gens, chapeaux de laine cirés, casquettes en veau marin, &c., à vendre par FROST & Co,
30 pect 10, Magasins.

VITRES, &c.—1600 caisses Vitres de Windsor, 6 sur 8 et de 30 sur 44, double et simple épaisseur, 3000 barillets blanc de plomb; 60 douzaines pinceaux fins, garnis en cuivre; ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits, et tous les accessoires de leur atelier. R. CLANNON,
9 dec 46, Canal.

GARANCE—50 colis allemande ombrée en boucauts, tierçons et barils, à vendre par
14 dec ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

SARDINES en boites, demi et quarts de boites, de la marque de A. Callius, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 rue St-Louis

CERISES A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises fraiches à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St Louis

VIN—400 caisses St-Julien, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St Louis

CUIVRE. Un lot de vieux cuivre, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St-Louis

CUIR—25 rouleaux, venant d'arriver, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas.

WHISKEY Toscaloosa—30 barils très vieux Toscaloosa, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas

CARTONNAGE—Récemment reçu de Paris, pour les étrennes du jour de l'an, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34 Tchoupitoulas.

HOUBLONS—20 balles, récemment reçues, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas.

BRODEQUINS de Rosset—50 caisses d'excellentes manufactures du Jersey tannés à l'écorce de chêne, convenables à l'usage des habitations, à vendre par FROST & Co,
12 dec 10 rue des Magasins

CIGARES. Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de cigares, savoir: Regalias, Ira Luna, Patente, Emilia, Estrella, Star, Ronda, Loguria, Mahonesa, Magnolia, Palma, Reforma, Sereno, Amazona, regalias 2d, Aurora, colon, C. Colon, Palma, Sereno, Delicias, Lucera, Ureaca, Ira Ausu, Imperiales, Millares, Panetelas, Canones, Trabucos, &c., des meilleures marques, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas

EN débarquement des navires Winnegance et John Dunlap, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge bon ordinaire,
100 barils et demi barriques vin blanc Haut-Sauterne. J. M. LUCAS,
24 nov 30, rue Bienville.

A VENDRE en débarquement du navire français Neel, de Cette et Marseille, situé en face du marché à la viande:
535 barriques vin rouge, St Gilles;
20 do do Langlade;
14 do do St Clair;
10 do do St Georges;
20 do vin blanc de côte;
30 barils do;
22 do Madère;
550 paniers huile de Plagnol et de Sue;
150 caisses do diverses marques;
80 paniers do de 24 1/2 bouteilles, de Plagnol;
100 caisses eau verte, de J. Fique;
150 do salaisons assorties;
107 paniers bouteilles vides;
90 caisses absinthe de Sauvajol Bruneton;
90 do muscat-Frontignan vieux;
1100 000 bouchons réguliers et pointus, en balles et ballots de diverses contenances;
25 caisses marmelade d'abricots et de prunes;
10 do de Perdrichons curacao;
40 do de 24 1/2 do do;
30 do marasquin en flacons et 1/2 flacons;
30 do liqueurs fines et superfines;
25 do fruits à l'eau de vie;
150 paniers anisette fine et superfine;
40 balles amandes à la dame;
50 caisses eau de fleurs d'oranger.
Amandes en sorte, douces et amères en jarres;
Graines pour oiseaux.
Champagne de diverses marques, &c. &c.
MARTIAL PEYRET & Co,
6 nov 27, rue St-Louis.

VIN de Champagne—80 Paniers, marque du Roucher, en grandes et demi bouteilles, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
36, rue de Chartres.

EN débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux, 150 paniers Guignolet surfin, 50 caisses Liqueurs surfines assorties, 100 Absynthe Suisse de Dubied père et fils, 150 douzaines Eau de vie, 200 boites petits Pois au beurre, 200 caisses Vin rouge, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
11 dec 90, rue de la Douane.

CIGARRES DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Salvadora
Regalia, Sevillana, Regalia—La America,
Orleans, Cannones—Esculapia,
Llobregat, Millar—Llobregat,
La Floresta, La Rosa
La Grata, Puerto de la Havana,
La Amada,
A vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
30 nov 8, rue St. Charles.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.
No. 155, RUE DU CANAL.
DR. MACAULAY, principal de cette Institution, a l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il a pris à bail pour plusieurs années la maison qu'il occupe, rue du Canal, et qu'il vient d'y ajouter une grande salle bien aérée pour les classes.
Dans l'intention de stimuler l'énergie de ses élèves, de rendre leur démarche plus dégagée, un professeur de Paris, versé dans les évolutions et mouvemens stratégiques, a été engagé pour les instruire dans l'art militaire et dans les exercices gymnastiques. Énumérer ici les nombreux avantages physiques qui doivent résulter de la pratique du gymnase et d'une éducation militaire, combinées avec l'attention la plus soutenue aux travaux de l'esprit et aux devoirs des classes, serait douter de l'intelligence d'un public éclairé.
Toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées par les meilleurs maîtres; les élèves n'ont rien à payer de plus pour l'instruction militaire, l'usage des globes ou de l'appareil du cabinet de physique, &c. Un uniforme pour les revues et un fusil de munition sont indispensables à ceux qui veulent profiter des leçons.
P. S. Les pensionnaires ont l'avantage addition nel de deux heures d'enseignement dans la soirée par deux professeurs, l'un anglais, et l'autre français.
14 nov—3m

SUCRE de la Havane—250 caisses blanc et jaune, en magasin et à vendre par
19 dec L. CASTIN, 42 Gravier

CAFE de la Havane—500 sacs café vert de la Havane, à vendre par
19 dec L. CASTIN, 42, Gravier

TABAC—600 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par
19 dec L. CANTIN, 42 Gravier

CAFE—378 sacs café Havane, en débarquement de la barque Catherine, à vendre par
TROISCROS & LAMPRE,
19 dec 26, Vieille Levée

SARDINES—4,000 demi boites sardines de Nantes 5,000 quart do, à vendre par
DARAN QUEYROUZE & ko.
9 dec 11 et 15, rue St-Louis,

FARINE—200 barils des Illinois, en débarquement et à vendre par JAMES E. WOODRUFF

ABSYNTHE SUISSE de Dubied père & fils, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22, rue St Louis

SUIF—85 barils suif, en débarquement du vapeur Harkaway, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
9 dec 60, Camp

FROMENT 1040 sacs Froment, en débarquement du Harkaway, à vendre par
9 dec JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp

CHEMISES de Flanelle rouge—60 douz. en magasin et à vendre par JOHN BELLOW Jr.,
19d 9, Canal.

TOILE A VOILE de coton marque de Jno Colt, pour voiles, tentes et prélats, en débarquement des navires Vicksburg et John Benson, à vendre par
17 dec LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

SULFATE DE QUININE—250 onces sulfate de quinine français, en magasin et à vendre par
17 dec LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis

COUTIL d'Amoskeag A. B. et C. Pearl River et Shatucket, à vendre par DE FOREST & Co,
15 dec 90, rue de la Douane.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par LEOPOLD JEANNET,
16 dec 22, rue St Louis

INDIGO DE GUATEMALA—14 surons indigo de Guatemala, à vendre à bas prix pour clore une facture, par LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22, rue St Louis

DROGUES ET MEDICAMENS en débarquement du navire Geneseo de New-York:
2000 livres potasse blanche,
2000 do potasse rouge de Russie,
500 liv. camphre raffiné; 600 livres curcuma
300 livres carbonate d'ammoniaque,
900 livres jus de [illegible]
Fleurs de sureau mélisse,
Capillaire, Be[illegible] stramonium,
Extrait de ci[illegible] valériane,
Do de B[illegible] e de genièvre,
A vendre par P. CURACHS,
25 no [illegible]onde et St Philippe.

MOUSSELINES bro[illegible] pour Rideaux—Un assortiment de mousselines brodées pour rideaux à vendre, 48, Bienville st.
F. PERRET.

ARTICLES DIVERS—10 demi et 30 quarts pipes Cognac Pellevoisin, 4me preuve; 40 barils de 30 gallons Cognac Pellevoisin, de 1re preuve, de 1810 et 1825; sardines à l'huile en grandes et demi-boites; 300 demi-boites petits pois au jambon; 30 demi-boites truffes; 100 demi-boites pâtés truffés; 30 douzaines moutarde française; 3 caisses chapeaux de soie, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
11 dec 90, rue de la Douane

J. P. LASSERE, Coutelier
Rue Condé, No. 29, face à la rue Madison,
L'HONNEUR d'informer les personnes qui depuis 13 années l'honorent de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de recevoir, des premières fabriques de Paris, un assortiment de Coutellerie fine, telle que: ciseaux très fins de toutes grandeurs et de toutes qualités, couteaux de table, services à dépecer, taille plumes, objets de jardinage, couverts de voyage, instrumens de chirurgie, bandage herniaire, appareils horticoles; et une grande quantité d'autres objets. Il fabrique dans son atelier des Rasoirs dont il garantit la qualité, et généralement tout ce qui a rapport à son art.
Fait toutes les réparations et repassages, tant pour la chirurgie que pour les rasoirs, et autres objets de fantaisie, ainsi que les réparations d'arquebuserie et armes de toute nature; le tout à des prix très modérés. 10 dec—6m

---

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.
MARDI, 12 JANVIER 1847.
6ème représentation par
LA FAMILLE RAVEL,
La dernière représentation de
M. DESCHALUMAUX,
Ballet-Pantomime.
EXERCICES SUR LA CORDE,
Par la Famille Ravel et Mr Léon Javelly,
VALSE DU BALLET DE GISELLE,
Par M. Wells et Mme Léon Javelly.
LES BRIGANDS ITALIENS,
tableau mimique et plastique,
Par la famille Ravel.
Le spectacle commencera par
MA FEMME ET MON PARAPLUIE,
Vaudeville en 1 acte.
Le spectacle commencera à 6 heures ½.
Le bureau de la location est ouvert pour les abonnements pour toute la saison.

SALLE ST. LOUIS.
BAL TRAVESTI.
LA LISTE de SOUSCRIPTION au bal travesti de la saison, qui doit avoir lieu le lundi 15 février 1847, est maintenant ouverte au bureau de la salle, où les personnes qui désireront souscrire pourront s'adresser à M. Ruffier.
Des gravures représentant les costumes les plus élégans ont été importées de Paris, expressément pour ce bal, et on peut les examiner en s'adressant à M. Ruffier. jan3

CIRQUE STONE & McCULLUMS.

Les propriétaires ont l'intention de donner quelques Séances, sur la Place Washington, Troisième Municipalité, TOUS LES SOIRS.
LE PAVILLON DE 160 PIEDS DE LONG
recouvert d'une toile imperméable, peut accommoder 2,500 spectateurs assis.
La population créole trouvera des sièges réservés.
PRIX D'ENTRÉE 25 CENTS.
Les portes ouvriront à 6 heures et un quart.
Le Spectacle commencera à 7 heures.
Une bonne police maintiendra l'ordre public.
S. K. STOKES, Directeur.
Le Vendredi premier jour de l'année prochaine, UNE MAGNIFIQUE REPRÉSENTATION
SERA DONNÉE DE JOUR.
Commençant à 11 heures du matin pour les personnes qui n'ont pas leurs soirées libres. 25d

ON PEUT VOIR MAINTENANT LE BEAU TABLEAU DE Vénus sortant du bain;
La déesse de l'amour et de la beauté par Titian. Cette célèbre peinture était autrefois en la possession de Sir Thomas Lawrence, à sa mort elle a passé dans celle du PALL MALL GALLERY à Londres et en 1840 elle a été envoyée dans ce pays. Elle est maintenant devant le public au No. 38 rue St-Charles vis-à-vis l'hôtel; pour quelques jours seulement.
Prix d'entrée 50 cents. 7jan—1m

GALERIE NATIONALE.
No 13, rue St Charles.
Grand Tableau original d'Anelli, LA FIN DU MONDE.—Aussi: Une belle collection de Tableaux des peintres Américains et de bonnes copies des maîtres Italiens.
PRIX D'ENTRÉE, 50 CENTS.
Prix d'Entrée pour un mois, - $1 00
La Galerie est ouverte toute la soirée.
Explication du Tableau d'Anelli, gratis. 25d.

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN.
ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS ELYSÉES, 3ME MTE.
LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ, tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et pour les QUARTERONNES, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, jusqu'à nouvel ordre.
Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.
Entrée aux bals.—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.
Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.
9 dec. F. TRIGANT, Directeur.

MUSIQUE DE SOIRÉES ET DE BALS.
MUSIQUE MILITAIRE.
MR. E. LEHMAN, artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE POUR SOIRÉES ET BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il a adjoint M. COBINI, artiste bien connu et justement apprécié. Ils seront toujours prêts à fournir la musique requise pour un grand ou petit orchestre. A cet effet, ils se sont procuré les valses, Polka, quadrilles, &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris.
M. LEHMAN a également organisé un CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE, et invite les différentes compagnies de la Légion de vouloir bien l'honorer de leur patronage, soit pour sortie de compagnies, sérénades ou banquets; ce dit corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine, rue St.-Louis, entre celle de Chartres et Passage de la Bourse.
MM. les habitants de la côte qui désireraient donner des soirées pourront s'arranger avec Mr Lehman, ou Mr. Cobini.
Adresses: rue Ste. Anne, No. 95, entre Royale et Bourbon, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 19 oct

ACADEMIE DE DANSE.
MR. Lavenant, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à sa nombreuse clientelle et au public en général, qu'il a ouvert ses classes régulières à son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti.
La supériorité de sa méthode et les connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.
Les leçons de POLKA, MAZURKA et VALSES, auront lieu à son salon, trois fois par semaine, savoir: les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze; et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci dessus mentionnés, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10. Il se charge de démontrer la valse en dix leçons.
Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront aire prendre les leçons à leur domicile; les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.
Étant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur LAVENANT reçoit d'eux toutes les nouveautés des Danses Modernes admises dans les salons par la société fashionable, et il se fait un devoir de les adopter dans ses classes, en leçons privées. Le salon étant fraîchement décoré, est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts, &c.
A. LAVENANT,
29sept—3m Rue de Chartres, No 26.

ACADEMIE DE DANSE.
74, rue Royale, entre les rues Conti et Bienville.
M. et Mme HAZARD, préviennent respectueusement les dames et les messieurs de la Nlle Orléans, qu'ils viennent d'arriver de Philadelphie et qu'ils ont ouvert une académie de danse, à leur résidence rue Royale No 74. Ils professeront aussi dans les familles et dans les pensionnats.
Mme Hazard donnera des leçons aux dames qui préféreront les recevoir d'une dame.
En outre des danses et des walses ordinaires, ils démontreront les suivantes:
La valse redowa.
La valse mazurka.
Quadrilles mazurka.
Valse à 2 et à 3 temps.
Quadrilles polka.
Valse d.
M. Hazard étant né à Paris et ayant eu l'avantage d'être en rapport avec les meilleurs professeurs de Paris et de Londres, peut donner aux personnes qui voudront bien le patroniser, l'assurance que les danses ci-dessus, leur seront démontrées exactement, comme on les danse dans les meilleures sociétés d'Europe.
On pourra connaître les conditions, les heures de leçon et les références, en s'adressant au domicile de M. et de Mme Hazard. 2m.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.
LES soussignés agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIÈRES et de FEU, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.
Le bureau est au No. 47, rue du Camp.
WM. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. Agents.

NÈGRES A VENDRE.
LES soussignés établis au No. 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangemens de manière à être de ceux qui reçoivent le plus régulièrement des esclaves de ces deux États ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos anciens amis et ceux qui s'adresseront à nous auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous.
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT,
11 nov—6m 56, Esplanade.

Cent Nègres à vendre.
HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.
RÉCEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland, Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfans, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leur achats ailleurs.
JAS. T. BLAKENEY, Agent.,
21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade

NEGRES A VENDRE.
RÉCEMMENT reçu et à vendre par J. M. WILSON, de Baltimore, cent superbes esclaves du Maryland et de la Virginie, parmi lesquels se trouvent des travailleurs aux champs, des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, ainsi que des couturières. Tous ces esclaves seront offerts en vente au plus bas prix de la ville, à ma résidence No. 10, rue de l'Esplanade, près de mon ancienne résidence. 19 oct—6m

WM. F. TALBOT,
No. 20, rue Moreau, Troisième Municipalité.
VIENT de recevoir et à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c.
En outre, il en recevra d'autres de la Virginie.
23 oct—4m

VINAIGRE DE VIN BLANC—28 barils vinaigre de Bordeaux, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO.,
5 jan rue St. Louis, Nos 11 et 15.

Habillemens à Vendre au Prix Coûtant.
LE Stock et Habillemens du magasin à l'encoignure des rues Conti et Vieille-Levée, est offert en vente en gros ou en détail, au prix coûtant et au dessous.
Le propriétaire étant sur le point de quitter la ville, offre un bel avantage aux acheteurs.
L'installation du magasin sera vendue à bas prix à celui qui désirera louer le magasin.
7 jan

AU GRAND DEPOT DU SUD, No 50 rue Poydras, se trouvent en vente les articles ci-après désignés, réputés par les effets salutaires qu'ils produisent, à savoir:
La Panacée dite "Longley's Great Western Indian Panacea" garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dispepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement et les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Œillets du Dr. Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 50, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Ste phens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes.—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chataine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres et frissons, produisant son effet dans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.
Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 50, rue Poydras.
Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 50, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)
GRANDE DECOUVERTE. — Remède contre la gonorrhée du Dr. Cornet.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; bien de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 50, rue Poydras, où l'on remboursera l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 dec—6m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
DÉPOT CHEZ BERTRAND & SISOS,
Encoignure Royale et Bienville.
La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin n'obtient à les rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

Véritable Baume de Colombie.
Une belle chevelure est la parure d'une femme. C'est une vérité qu'il est inutile de répéter, car toutes les femmes en sont convaincues. Pour la conserver, il faut employer le Baume de Colombie, dont les avantages sont de lui donner un brillant magnifique, de la faire boucler, de l'empêcher de grisonner et de tomber. Ce baume est le seul qui ait une vertu réelle. Il ne se vend qu'au No. 50 rue Poydras, magasin où l'on trouve le véritable Remède Magique.
4 jan.

TONIQUE DES INDES OCCIDENTALES.—Du docteur Mannotta—Remède infaillible contre la Dispepsie, les fièvres en frissons, le manque d'appétit, la jaunisse, les coliques bilieuses, etc.
Des pamphlets donnant d'amples descriptions de ces remèdes peuvent être obtenus au dépôt du Magical Pain Extractor de DALLEY, No. 151, rue de Chartres, Nouvelle Orléans. 15 dec—30

MORT AUX RATS!
ATWOOD'S RAT DESTROYER,
LES TUE INSTANTANÉMENT.
A VENDRE au dépôt du Magical Pain Extractor de Daily, No 151, Rue de Chartres.
7 jan—6

ALFRED MUNROE & Co.
Magasin à prix fixe.
No 34, rue des Magasins.
REÇOIVENT constamment par les paquebots de New-York, les articles suivants, qu'ils vendent aux prix marqués.
Habits.
Habits noir, anglais ou français, $12 à $25
Lévites, do do $12 à $25
Habits et lévites, drap superfin, $12 à $25
Paletots, superfin, noir et couleur, $10 à $23
Pilotes, noir ou bleu, $10 à $12
Capotes et couvertures, $3 50 c à $12
Paletots sacs tweed casimir, $5 à $10
Manteaux, noir ou bleu, $16 à $27
Pantalons
Drap angl., franç., améric., de couleur, $4 à $7
Casimir noir, $4 à 10
do do surfin, à côtes, $5 à 11
do do élastique, $6 à 10
do de couleur, $3 à 7
Satinet, surfin noir, du bleu, $1 à 4
Gilets.
Satin noir, collet droit, ou croisé, de demi croisé, do châles, $3 à 9
Casimir de couleur, mêmes façons, 2 à 6
Velours noir, mêmes façons, 3 à 6
Soie de fantaisie, mêmes façons, 3 à 9
Satin et soie, à tâles, mêmes façons, 3 à 5
Drap et cas noir, noir, mêmes façons, $3 à $4 50 c
Satin, pour bal, collet droit, ricbes, $5 à $12
Pique anglais, mêmes façons, 3 à 4
Aussi, un grand assortiment à bas prix, au comptant, de
Chemises, Echarpes, Cravates, &c.
Chemises, tout fil, devant pique
do percale anglaise
do en Yorkmill,
do Longs et calicot de couleurs
do Flanelle rouge, avec ou sans col
do en mérinos, croisé
do flanelle surfine, de
do laine d'agneau, de
Caleçons en mérinos, flanelle, molleton, tricot de laine, do de coton, &c.
Caleçons et chemisettes en soie
Echarpes en satin à la Richelieu, do avec noeuds
Cravates de satin, de fantaisie, &c. en soie d'Italie.
Mouchoirs de soie et foulards, do à bordures, en batiste.
Gants, de chevreau, de daim, de cachemire, de merinos, de tricot de laine, &c.
Chaussettes de laine, coton, mérinos, &c.
Parapluies, malles, sacs de nuit, &c.
Le tout à prix fixe.
ALFRED MUNROE & Co,
11jan—30f No 34, Magasins.

H. DE GOER & RIFFLARD,
21 RUE DES MAGASINS,
MARCHANDISES FRANÇAISES
REÇU par les navires Brunswick, Francis de Pau, James N. Cooper, Amazon et Talahassee du Havre,
7 caisses Indienne à rideaux, rouge, Chamois unis satine,
4 do Rideaux brodés riches et damassés,
4 do Mousseline suisse, unie et carreaux,
2 do Passementerie, pour rideaux,
5 do Mouchoirs madras, dessins nouveaux,
3 do Mouchoir batiste, brodés, ourlé, unis et couleur,
2 do Drap noir, extra fin,
5 do Percales imprimées,
4 do Indiennes do
2 do Mousseline laine noire, 5 qr.
4 do Guingham garanti bon teint,
2 do Jaconats, nouveauté, gros, Odier, Roman Co.
3 do Organdi do do do do
4 do Jaconats haute nouveauté Dolfus, Mieg Co.
3 do Organdi do do do do
6 do Bareges, grande nouveauté, très riches pour robes,
6 do Ombrelles et Parapluies, toute grandeur,
6 do Chapeaux soie et feutre,
MARCHANDISES ANGLAISES.
Reçu par les navires, Ondiaka Excelsior, Ibadem, de Liverpool et Collingwood de Glasgow.
2 caisses Fouls de l'Inde,
3 do Fil patente de Marshall,
10 do Fil en Bobine,
10 do Toile d'Irlande pièces et demi pièces,
30 balles Collette, Osnaburg, Burlaps et Tailors paddings,
6 caisses Toile à drap, 12 qr.
20 do Toile de Russie blanche et écrue,
15 do Coton plié en forme de toile,
10 do Indiennes imprimées, fond clair et ombré,
10 do Jaconats et mousseline, imprimées, et blanc
10 do Mousseline à carreaux,
15 do Brin blanc et écru unis et carreaux,
2 do Petticoats et robes princesse royale,
Toutes ces marchandises sont de première qualité, et seront vendues à bas prix pour du comptant ou de bon papier. 6 jan

J. LEVOIS,
RUE DE CHARTRES,
OFFRE à vendre les marchandises suivantes reçues par les derniers arrivages,—
Rubans Satin, unis de 1½ @ 12,
Do Taffetas noir et couleurs 1½ @ 12,
Do Façonnés pour modiste,
Soierie do et unis,
Jupons, Crinoline façonnés noir et blanc,
Mouchoirs batiste brodés, rivière et ourlets,
Cols Pelerine, et Guimpes brodées,
Bonnets d'Enfans, et Manche mousseline brodée,
Voilettes, Dentelles blanches et noires,
Mousseline Laine, unies et façonnées,
Cachemire d'Écosse grande nouveautés,
Echarpes Cachemire et soies ombrées,
Barege Vert, noir et blanc,
Foulards Soie, cravates pour dames,
Cravates Satin et Taffetas, noir et façonnées,
Gants et mitres filet et fils d'Écosse,
Do Jouvin et Co. et autre marque,
Do Soie, Laine, et Coton,
Bourses Soie Unie et brodée; do Coton,
Parapluies Soie et Coton 26 à 34 pouces,
Ombrelles, Bas de Coton pour femmes et enfans,
Cors-ts sans couture, Lacets Soie 8 qr. à 16 qr.
Casquettes drap, pour hommes et enfans,
Bretelles élastiques Soie et Coton,
Ceintures de voyage, en peau,
Cols Satin noir pour hommes,
Parfumeries de Monpelas, Mailly et autres
Capsules, Cuillères fer et composition,
Anneaux de Rideaux, Buscs acier,
Peigne, Ecaille, buffle, Ivoire et corne,
Brosses à dents, do à ongle, do à tête,
Cartes à jouer de toutes qualités,
Baleines per Robes, Anneaux de Rideaux,
Epingles, Boutons nacre et Os.
Plumaux, Balais crins, &c. &c. 6 jan

DISSOLUTION DE SOCIETE,
ET NOUVEL ARRANGEMENT DANS LES AFFAIRES.
LA MAISON McKENZIE THEYER et Co. a dater du 1er Février prochain, sera dissoute d'un commun accord.
Et conformément à ce qui précède, nous sommes déterminés à clore entièrement notre Stock de Marchandises sèches avant cette époque; afin d'avoir nos marchandises bien arrangées et les prix réduits, notre magasin sera fermé Mardi à 1 heure, et rouvert le Mercredi matin, tout préparé à la vente.
Nous réduirons nos prix depuis 20 jusqu'à 50 pour cent, notre but étant de vendre autant que possible en vente privée. Toutes les marchandises qui resteront invendues après le 1er Février, seront vendues à l'encan.
Le public reconnaîtra de suite, qu'une semblable occasion ne se présente que fort rarement, l'on pourra en profitant de celle-ci, obtenir des marchandises sèches au dessous du coût d'importation et de manufacture. Nos marchandises sont nouvelles, ayant presque toutes été achetées, pendant les trois mois qui viennent de s'écouler.
McKENZIE THEYER et Co.
21 déc. No. 29, rue de Chartres.

BREVET D'INVENTION.
LE soussigné de la "Fonderie Novelty" a pris un brevet d'invention pour un perfectionnement de MOULIN À CANNES; ce procédé s'appelle le MOULIN À SECONDE OU À DOUBLE PRESSION.
Les personnes qui désireraient se procurer ces moulins, pouvant s'adresser à MM. Bonner & Smith, No. 33 rue du Camp, Nouvelle Orléans.
Les contrefacteurs dudit brevet d'invention seront poursuivis en vertu de la loi.
5 jan—16 f. ALFRED STILLMAN.

VOITURES.
LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne—Cabriolets, Rockaways, Carioles, Buggys, Wagons; le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir les examiner avant de faire leur achat ailleurs.
A. H. CRANE, 66, St Charles,
19 déc—6m en face du Commercial Exchange

VENTES JUDICIAIRES.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible] T. Stillman [illegible] En vertu d'un [illegible] à moi adressé par l'hon. [illegible] de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi 22 janvier 1847, à 10 heures du matin, sur les lieux du magasin situé rue de Chartres No. 61, à l'adjudication du stock du dit magasin, consistant en chapeaux de soie et de paille pour femme, ombrelles de différentes couleurs, gants, châls, voiles, dentelles, merinos, cachemire, cotonnettes, étoffes, franges, fleurs artificielles, passementerie, plumes, bonnets, tours de tête, gants filets, mitaines, garnitures, rubans assortis et d'autres articles trop nombreux à énumérer.
Les meubles, vitrières, comptoirs et étagères du dit magasin.
Aussi le bail du dit magasin.
Conditions:—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
jan12—3f en 10 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 7,946.—John C. Stewart vs. ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 7 janvier 1847, et à moi adressé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, 13 février 1847, à midi dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre celles de Chartres et Royale, pour le compte des créanciers du dit insolvable, les esclaves ci-après dénommés abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers, savoir:
BILLY quarteron et le nègre nommé DANIEL.
Conditions:—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
12jan Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Jean Baptiste Victor Jourdain a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu François Polyxène Peytavin décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour.
TH. C. POOLE, Greffier.
12jan

AVIS JUDICIAIRES.
Succession de Benjamin Levy.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Sarah Cline, administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,
5jan TH. C. POOLE, greffier.

Succession de Auguste Lacoste.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour.
5jan TH. C. POOLE, greffier,

AVIS—Détenu à la geôle de la paroisse St Jean-Baptiste, le nègre américain nommé JOHN et disant appartenir à M. John Blanchard, de la paroisse St. Jacques. Ce nègre est âgé d'environ 28 ans, taille de cinq pieds quatre pouces et ayant une cicatrice à la main gauche. Le propriétaire de cet esclave est prié de le retirer conformément à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 6 décembre 1846.
DRAUZIN TREPAGNIER,
14 dec—30j. 2ps Gardien de la Geôle.

CONDUITS à la geôle de police de la Seconde Municipalité.
NED, griffe foncé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, se disant appartenir au capitaine Webb.
Aussi—MELINDA, négresse de 18 ans, taille de 4 pieds 9 pouces, se disant appartenir à M. John Hall.
JULIEN, mulâtre de 35 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, borgne de l'œil gauche, se disant appartenir à M. Sauve.
JACK, nègre de 19 ans, taille de 5 pieds 6 3/4 pouces, se disant appartenir à Jack Shall, h. c. l.
ABRAHAM, négresse d'environ 36 ans, taille de 5 pieds 5 1/2 pouces, marquée de petite vérole, se disant appartenir à M. James Anderson, de Jefferson, comté du Texas.
Les propriétaires de ces esclaves sont prévenus d'avoir à les réclamer en payant les frais.
11 dec—3mlps N. H. HACKETT, gardien.

CONDUIT à la prison de police de la 2me municipalité, CELIA, négresse d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 1 pouce 1/4 se disant appartenir à M. De Blanc.
JAMES, nègre d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, se disant appartenir à M. Richard Wilde Mason County, Kentucky.
Les propriétaires sont priés de venir retirer leurs nègres en prouvant leurs propriétés et payant les frais.
15 juil—1ps. N. H. HACKETT, Gardien

CONDUITS à la prison de police de la seconde municipalité, les esclaves suivants:
ROBERT, mulâtre d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, il se dit appartenir à M. James Dolan, du comté d'York, Caroline du Nord.
JIM, mulâtre d'environ 47 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, il se dit appartenir à M. Prosper, de la Terre aux Bœufs.
21 sept—1ps N H HACKETT, gardien

CONFORMEMENT à la disposition d'un acte intitulé "Acte relatif aux esclaves détenus dans les geoles de police dans les Municipalités de la Nouvelle Orléans, approuvé le 10 mars 1845," avis est par le présent donné que la personne de couleur suivante, supposée être un esclave, est détenu dans la prison de la police de la seconde Municipalité.
JACOB, nègre âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 8 pouces un quart, supposé être un esclave marron.
Le propriétaire de cet esclave est par le présent notifié de faire la preuve de sa propriété, payer les frais et le retirer d'ici à trois mois, faute de quoi il sera vendu conformément à la loi.
N. H. HACKETT, Gardien
13 nov—3m 1ps

CONFORMEMENT aux clauses d'un acte intitulé "Acte relatif aux esclaves détenus dans les geoles de police des Municipalités de la Nouvelle Orléans," approuvé le 10 mars 1845, Avis est par le présent donné que la personne de couleur ci après dénommée et que l'on suppose être esclave est incarcérée dans la prison de police de la municipalité No Deux:
JOHN, mulâtre âgé d'environ 29 ans, taille de 5 pieds 9 1/2 pouces, on suppose que c'est un esclave marron.
Le propriétaire est par le présent notifié et requis de venir faire preuve que cet esclave lui appartient, et de le retirer en payant les frais, autrement il sera vendu conformément à la loi précitée.
6 oct—1ps 3m H. HACKETT, Gardien

CONFORMEMENT à un acte de la Législature de cet État, concernant les esclaves marrons, détenus dans les différentes geôles de la Nouvelle Orléans, approuvé le 10 mars 1845, avis est par le présent donné qu'un griffe, se nommant Samuel Titus alias Samuel Venable, âgé d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, ayant les pieds tournés en dedans, ne parlant qu'anglais, est détenu dans la geôle de police de la 1re municipalité.—Le dit Samuel Titus se dit appartenir à [illegible]. Le ou les propriétaires dudit Samuel Titus sont requis de le retirer dans les quatre mois qui suivront la date du présent avis, faute de quoi il sera vendu à l'encan en vertu de l'acte précité.
Nlle Orléans, 5 janvier 1847.
6 jan—3m 1 f ps ED. PLANCHARD, greffier

$10 DE RECOMPENSE.
PARTI de la Grande Terre, Barataria, vers le 15 novembre dernier, le nègre ISAAC.—Il s'est enfui dans un joli bateau, peint au dehors en noir, avec une bande rouge, et l'on suppose qu'il a dû venir en ville. Le dit nègre est noir, taille d'environ 6 pieds. La récompense promise sera payée par les soussignés pour son appréhension.
WYLIE & EGANA,
29 dec. 52 rue Bienville.

AVIS.
DOMINIQUE DE CASTELNAU, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que depuis le 1er octobre, il est propriétaire de la pharmacie de feu Antoine Delpeuch dont il avait été l'associé pendant huit ans. Son établissement est situé à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, et il espère mériter par ses efforts la continuation du patronage si libéral dont jouissait son prédécesseur. 9 oct—90

J. FEYTEL,
ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI,
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de Montres et Pendules qu'il vendra à des prix très modérés; tous ces articles ont été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière; il a également reçu une grande variété de Bijouterie comprenant une infinité d'objets pour dames, ainsi qu'un beau choix d'articles de fantaisie convenables pour cadeaux du nouvel an.
16 dec—2m

MR. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, de vouloir bien régler d'ici au 15 février prochain. Il les prévient qu'à cette époque tous les objets qui n'auraient point été retirés ou réglés, seront vendus immédiatement à l'amiable. Les personnes qui lui doivent et celles auxquelles il peut être dû sont invitées à venir régler le plus tôt possible, au No. 46, rue Ste. Anne. Mr. GONTIER profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et au public qu'il a en mains une belle partie de DIAMANTS, consistant en dormeuses, bagues, épingles, broches, &c. &c. ainsi qu'une grande quantité de MONTRES en or, Patent Lever, Lepine, à secondes indépendantes, chaînes et clés, bagues, boucles d'oreilles, porte-crayons en or, argenterie, cafetières, théières et couverts, le tout à des prix excessivement bas.
Fonds à vendre pour cause de départ.—Le fonds bien connu depuis sept ans, situé rue Ste-Anne, No 46, à la BOULE D'OR, on vendra avec ou sans marchandises; s'adresser audit établissement pour les conditions qui seront avantageuses. 9 dec—15f

AVIS.
MR. DEREPAS, SERRURIER—FORGERON, faisant la mécanique, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'étant de retour de France, il reprendra ses travaux à la même demeure, rue Conti, No. 91.
Il posera les sonnettes comme par le passé, mais avec de nouveaux procédés qu'il a rapportés, ainsi que de nouvelles mécaniques simplifiées pour les tentes et qui méritent l'attention des négociants.
Il continuera également toutes les branches de sa partie telles que la fabrication des balcons, rampes d'escalier, coffre-forts, serrures, entourage de tombe et tout ce qui concerne ce genre d'affaires.
28 nov—60

A vendre par le soussigné,
40 barriques vin rouge vieux Château-Margaux.
80 do do do Marquis d'Aligre.
40 do do do Château Leoville.
30 do do do Château Lafitte.
10 do do Très vieux Château Leoville.
100 barils vin blanc Haut-Sauterne.
100 caisses vin vieux rouge, bouteilles dorées.
100 do do do étiquettes et capsules.
25 do do do Château Giscours.
50 do do Blanc Haut-Sauterne de 12 bles.
25 do do do de 24 1/2 bles.
50 barriques vin rouge bon ordinaire St-Julien.
50 do do do St-Emilion.
50 do do do St-Estèphe.
50 do do do Pauillac.
50 do do do Queyries.
200 caisses de 12 bouteilles, cerises à l'eau-de-vie.
100 do do do fruits, 8 prunes, 6 abricots.
50 do do do poires à l'eau-de-vie.
400 do Absinthe de Sauvageol Bruneton & Co.
50 do do de Jeanrenaud, très-vieille.
50 do Kirch do très vieux
25 do do de Bertrod, fils.
50 do do de Bordeaux
100 do de curaçao bon ordinaire.
20 do do supérieur.
10 do de marasquin supérieur.
10 do Eau d'or de Dantzick supérieur.
10 do Eau d'or bon ordinaire.
20 do de liqueurs de Bordeaux assorties.
10 do do do supérieure.
50 douzaines de guignolet.
300 paniers anisette de Bordeaux surfine.
200 do do do supérieure.
100 boites de truffes.
50 1/2 boites de cepe à l'huile.
50 rames papier à lettre.
20,000 bouchons à dame-jeannes
200,000 bouchons pointus.
1,000,000 bouchons longs.
200,000 bouchons différente qualité.
50,000 bouchons à demi-bouteilles.
POUGET, fils,
11jan Rue Royale, 147, entre Toulouse et St-Louis

VIN ROUGE en barriques—150 barriques St-Julien, à vendre en magasin par
AUG. MOLTER,
13 déc rue St-Louis, No 90.

VENTES JUDICIAIRES.
ETAT DE LA LOUISIANE.
1o. Succession de feu Zénon Ranson.
2o. Mme L. Adèle Ranson, épouse de F. A. Weinberg contre Norbert Ranson et autres, pour un partage.
Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane.
PAROISSE ST.-CHARLES.
EN vertu de deux jugemens et décrets à moi adressés, l'un par la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 17 novembre 1846, dans l'affaire No. 24,820 de la dite Cour, intitulée: "Mme Adèle Ranson, épouse de F. A. Weinberg, contre Norbert Ranson et autres, pour un partage;" et l'autre par la Cour du Quatrième District Judiciaire pour la paroisse St.-Charles, date paroisse d'Ascension, le 25 novembre 1846, et rendu dans la Succession de feu Zénon Ranson; moi soussigné, shérif de la paroisse St. Jean-Baptiste, j'exposerai en vente publique sur l'habitation "Ranson frères," située dans ladite paroisse, et sur laquelle demeure actuellement M. Norbert Ranson, le vendredi 15 janvier prochain, (1847) et les jours suivans, si besoin est, à 11 heures A. M., les propriétés ci-après décrites appartenant à la Succession de feu Zénon Ranson, à la communauté qui a existé entre lui et son épouse survivante Mme Adèle Labatut, et appartenant aussi à la société qui a existé et qui existe encore entre le dit Zénon Ranson, ses héritiers et Norbert Ranson, savoir:
1. Une habitation sucrerie située dans cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi, à trente-six milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant dix-sept arpens, plus ou moins, de face au fleuve, sur une profondeur de quatre-vingts arpens sur la ligne inférieure, laquelle la sépare de l'habitation sucrerie appartenant à MM. Garcia et Borapuru et de quarante arpens sur la ligne supérieure, qui la sépare de l'habitation Norbert Perret; cette habitation forme à l'extrémité de la ligne supérieure des quarante arpens de manière à ne mesurer que quatre arpens vingt-six toises et deux pieds, mais de là, cette ligne ouvre de manière à donner à quatre-vingts arpens du fleuve, une étendue de treize arpens et quinze toises à la ligne du fond. Ensemble la maison, la sucrerie, la machine à vapeur, et les autres bâtisses et dépendances de la dite habitation.
2. Une autre terre ou habitation située dans la paroisse St. Jean-Baptiste, sur la rive gauche du Mississipi, à quatorze lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant huit arpens vingt deux toises et deux pieds de face au fleuve, sur une profondeur de quarante arpens entre lignes qui ferment de manière à ne donner, à quarante arpens du fleuve, qu'une largeur de six arpens et un pied; ensemble avec les droits à la double concession, ainsi que la sucrerie; la dite terre bornée en haut par la propriété de Jean Lapierre et en bas, par celle de Auguste Madère; ensemble avec la sucrerie, la machine à vapeur et autres dépendances et annexes de la dite terre.
3. Les esclaves dont les noms suivent, savoir:
1. St Cyr, nègre, cuisinier, ayant une hernie, âgé de 55 ans.
2. Rachel, négresse, couturière, 39
3. Charlotte, " domestique, 17
4. Basile, mulâtre, 9
5. Eugène, nègre, 7
6. Léon, " 5
7. Valentin " " ayant la vue faible, 21
8. Bienaimé, nègre, charretier, 16
9. Ned Ross, nègre de champ, asmatique, 35
10. Peter " charretier, 30
11. Peter Reuben, nègre de champ, 30
12. Ned, " " 30
13. Saul " " 35
14. Grand Reuben, " charretier, 35
15. Denis, " de champ, 30
16. Chase, " " 36
17. Dick, " " 30
18. Jack, " " 30
19. Doctor, " " 30
20. Joe, " tonnelier, américain, 30
21. Essex, " de champ, 30
22. Stephen, " " 30
23. Charles, " " 30
24. Edmond, " charretier, 30
25. Randall " de champ, 30
26. Aaron, " " 40
27. Henry, " " 40
28. Jim, " charretier, 35
29. Gouma, " un peu forgeron, 30
30. George, " " 30
31. Grand Joe, nègre, ayant une jambe malade, américain,
32. Lamb, nègre de champ, américain, 30
33. Washington, nègre bouvier 35
34. Alex, nègre, forgeron et ingénieur, américain, 30
35. William, nègre de champ, américain, 30
36. Petit Robert, nègre, charretier, 30
37. Hatcher, " de champ, 30
38. Grand Jim, " " 30
39. Edouard, " bon charpentier, américain, 30
40. Neptune, nègre, " 40
41. Bastien, griffe, créole, domestique et cocher, 30
42. Lolo, 30
43. Becca alias Rebecca, négresse américaine, cuisinière des nègres, et son enfant Sally, de 45 / 4
44. Eliza, négresse américaine, blanchisseuse, et repasseuse, 40
45. Lady, négresse bonne 30
46. Marie Louise, négresse créole, gardienne, 45
47. Lisa, mulatresse créole, aveugle, 18
48. Pauline, mulatresse américaine, domestique et couturière, 25
49. Julienne, négresse, américaine, domestique et couturière, 18
50. Annette, mulatresse créole, domestique et couturière, 30
51. Isaac, griffe américain, bon cocher et laboureur, 30
52. Doctor, nègre américain, jardinier, 35
4. Quelques chevaux, boufs, vaches, charrettes, charrues et instrumens aratoires.
TERMES ET CONDITIONS.
1. L'habitation située sur la rive droite du fleuve et où demeure actuellement M. Norbert Ranson, avec la sucrerie, le moulin, la machine à vapeur, etc., comme suit:
Les neuf dixièmes du prix d'adjudication, un tiers comptant et la balance en trois termes égaux, à un, deux et trois ans, du jour de l'adjudication, en billets endossés à satisfaction, et assurés par privilège et hypothèque sur la terre; et le dixième restant, un tiers comptant et la balance en trois termes égaux, en tout mars 1848, 1849 et 1850 en billets comme ci-dessus.
2. L'habitation située sur la rive gauche du fleuve, avec la sucrerie, le moulin, la machine à vapeur, et autres dépendances, comme suit:
Les neuf dixièmes du prix d'adjudication, un tiers comptant et la balance en trois termes égaux, à un, deux et trois ans du jour de l'adjudication, en billets comme ci-dessus; et le dixième restant, un quart comptant et la balance en trois termes égaux, en tout mars 1848, 1849 et 1850, en billets comme ci-dessus requis.
3. Les esclaves:—Les neuf dixièmes du prix, un tiers comptant et la balance à un an du jour de l'adjudication, en billets comme ci-dessus, et le dixième restant, un tiers comptant et la balance en deux termes égaux, en tout mars 1848 et 1849, en billets comme ci-dessus.
4. Les animaux, charrettes, instrumens aratoires et environ 700 cordes de bois, comptant.
Les actes de vente au rapport de C. Forcelle recorder de cette paroisse, aux frais des acquéreurs, et les billets fournis seront tous faits payables au bureau dudit Recorder.
Paroisse St Jean Baptiste 7 décembre 1846.
7 dec—1ps A. LUMINAIS, shérif

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No. 11—Vente à l'effet d'opérer un partage du produit des biens du tuteur entre les enfans mineurs et majeurs.—Guy Dreux vs. Didier Dreux.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai jeudi, le 28 janvier 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété foncière et des esclaves ci après décrits saisis dans la dite affaire, savoir:
1o. UN LOT DE TERRE désigné par le numéro Trente-deux, de l'îlet borné par les rues Toulouse, Bourbon, St. Louis et Royale, et mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon sur une profondeur de cent dix sept pieds, ensemble avec la maison en briques et à étage, cuisines, etc. qui existent dessus.
La dite propriété est bornée du côté de la rue Royale, par la propriété appartenant à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, du côté de la rue Bourbon par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Vve Ursin Durel et dans la profondeur par la propriété ci devant appartenant à O. de Arnas, et aujourd'hui à Prosper Trouard.
Aussi—Cent-quinze actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.
2o. Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Conti, Chartres et Bienville, mesurant vingt-un pieds trois pouces et 4 lignes et demie de face à la rue de la Levée, sur cent quatre vingt un pieds de profondeur, mesure anglaise, ensemble le magasin en briques et à 4 étages faisant face à la rue, et un arrière magasin également à 4 étages dans la cour, sur ledit lot. Cette propriété est bornée du côté de la rue Bienville par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à J. J. P. Mercier et du côté de la rue Conti par celle de Célestin de Pontalba.
3o Un demi-terrain situé dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, des Remparts, Bourgogne et St. Anne, mesurant vingt pieds de face à la rue d'Orléans, sur soixante-quinze pieds de profondeur ou environ:
Ensemble avec la maison en briques et à étage avec mansarde, cuisine, etc. sur ledit demi-terrain. Cette propriété est bornée du côté de la rue Bourgogne, par la propriété appartenant à Joseph Melo, h. d. c. l., du côté de la rue des Remparts, par la propriété de Charles Victor Foulon, et sur la ligne du fond, par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Mimi Volent.
4o. AUGUSTINE, négresse, âgée d'environ cinquante ans; 5o. BILLY, griffonne, âgée d'environ trente-deux ans; 6o. LUCY ANNE, mulâtresse, âgée d'environ treize ans; 7o. JAMES, mulâtre, âgé d'environ vingt-deux ans.
CONDITIONS.—Un quart comptant, et la balance payable à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de leurs échéances jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente, seront passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 dec—3 f. en 30).

TROISIEME COUR DE DISTRICT DE LA Nouvelle Orléans—No 16,356—(C. de P.)—E. A. Bradford, chargé de la vente des biens de P. J. Tricou, A. Lafferanderie, agent, &c., subrogé, &c. vs. Joseph Chanut et Pierre A. Giamarchi.—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai mardi, le 12 janvier 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:
1o. Tout ce carré de Terre compris entre les rues Bienville, Delaronde, Adams et Monroe, situé au nouveau faubourg Washington, et désigné sous le numéro Cinq, sur un plan dressé par Journot, le 15 janvier 1837, et déposé en l'étude de C. Pollock, ci-devant notaire en cette ville.
2o. Deux Lots de Terre désignés sous les numéros Un et Deux, de l'îlet numéro Trois, compris entre les rues Jumonville, Bienvenu, Hancock et Monroe; lesquels lots sont contigus et mesurent chaque, plus ou moins, et conformément au dit plan, 35 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Monroe, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No. Un forme l'angle de la rue Jumonville.
3o. Quatre Lots de Terre désignés sous les numéros Trois, Quatre, Cinq et Six, de l'îlet désigné sous le numéro Un, compris entre les rues de la Levée, Jumonville, Monroe et Adams. Le lot numéro Trois, mesure 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la Levée, et 157 pieds 5 pouces et 7 lignes du côté de la rue Adams, et 162 pieds 2 pouces et 3 lignes du côté de la rue Monroe, et 33 pieds 6 pouces dans le fond. Le lot numéro Quatre mesure 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée, 161 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur du côté de la rue Adams, 164 pieds 10 pouces et 11 lignes du côté de la rue Monroe, et 33 pieds 6 pouces dans le fond. Le lot numéro Cinq mesure 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée, 164 pieds 10 pouces et 11 lignes de profondeur du côté de la rue Adams, 169 pieds 7 pouces et 7 lignes du côté de la rue Monroe, et 33 pieds 3 pouces dans le fond. Et le lot numéro Six mesure 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée, 168 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue Adams, et 173 pieds 4 pouces et 3 lignes du côté de la rue Monroe et 33 pieds dans le fond.
Conditions: Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de dix pour cent l'an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
JOHN L. LEWIS,
9 dec—3f en 30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Alma, de Bordeaux:
280 caisses de 12 bouteilles vin rouge, St. Julien.
30 caisses cerises à l'eau de vie,
30 caisses prunes à l'eau de vie,
10 do do abricots do
10 caisses (de 32 paniers) pruneaux,
25 caisses de 12 bouteilles [illegible]
7 dec Vve. MARGEAN, 62, St. Louis

VENTES JUDICIAIRES.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Succession de feu veuve F. B. St.-Martin.
Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane.
Paroisse St.-Charles.
EN vertu de deux jugemens et décrets, à moi adressés par l'honorable Cour du District du Quatrième District Judiciaire, datés à la paroisse Ascension, le 25 novembre 1846, dans la succession de feue veuve F. B. St-Martin, sur une demande en partage, je soussigné, shérif de la paroisse St-Charles, procéderai à la vente publique à l'encan, sur l'habitation située dans la dite paroisse St-Charles, et connue sous le nom de Ranson frères, le mercredi, treize janvier prochain 1847, et les jours suivans, si besoin est, à onze heures A. M., des biens ci-après décrits, dépendant de la dite succession, savoir:
1o. Une portion de terre située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ trente-quatre milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée à la limite supérieure par l'habitation établie en sucrerie, appartenant à la société de Ranson frères, et à la limite inférieure par la propriété de Charles Perret Sr., la dite terre mesurant sept arpens de face au fleuve, sur quatre-vingts arpens de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble la maison de maître et les autres bâtisses et améliorations qui existent sur la dite terre.
2o. Les esclaves ci-après nommés, savoir:
1 Valentin, nègre créole, âgé de soixante-dix ans.
2 Simon, nègre créole, âgé de soixante-dix ans.
3 Valère, créole, nègre de champ âgé de vingt un ans.
4 Barthélemy, nègre créole, charretier, âgé de soixante-dix ans.
5 Pierre, nègre créole, un peu charpentier, âgé de cinquante-cinq ans.
6 Bob, nègre américain, de champ, âgé de trente quatre ans.
7 Daniel, nègre américain, de champ, âgé de trente quatre ans.
8 Chloé, nègre américain, de champ, âgé de trente ans.
9 Isaac, nègre américain, de champ, âgé de soixante-quatre ans.
10 Jean-Baptiste, nègre créole, bon charretier, âgé de vingt-trois ans.
11 Prosper, nègre créole, bon charretier, âgé de trente ans.
12 John Trot, griffe américain, âgé de trente huit ans.
13 Yorke, griffe américain, de champ, ayant une hernie, âgé de trente-cinq ans.
14 Michel, nègre créole, bon charretier, âge de vingt-cinq ans.
15 Louis, nègre américain, de champ, boiteux, âgé de quarante ans.
16 Robert, nègre américain, de champ, âge de trente-sept ans.
17 John Camille, nègre américain, de champ, âge de trente-six ans.
18 James, nègre américain, de champ, maladif, âgé de trente-huit ans.
19 Joe, nègre américain, de champ, âge de trente ans.
20 Gabriel, nègre américain, de champ âge de trente ans.
21 John, créole, charretier, âge de vingt-huit ans.
22 Raphael, nègre créole, charretier, âge de soixante-cinq ans.
23 Grand Bill, nègre américain, de champ, âgé de trente ans.
24 Jean Baptiste, nègre créole, cuisinier, âge de soixante-cinq ans.
25 [illegible] nègre créole, domestique, âge de quatorze ans.
26 Nancy, négresse américaine, domestique, âgée de quarante-cinq ans, avec deux enfans jumeaux, nommés Paulin et Pauline, âgés d'environ neuf ans.
27 Julien, fils de Nancy, âgé d'environ douze ans.
28 Marie, négresse américaine, âgée de trente-cinq ans, domestique de maison, avec ses deux enfans: Théodore, nègre âgé d'environ sept ans, et Henry, âgé d'environ cinq ans.
29 Jean, fils de Marie, âgé d'environ quinze ans.
30 Gilbert, fils de Marie, âgé d'environ treize ans.
31 Julie, négresse créole, âgée de vingt-cinq ans, domestique de maison, avec ses deux enfans, Honore âgé de quatre ans et Joinville de deux ans.
32 Hélène, négresse américaine, de champ, âgée de trente-cinq ans.
33 Mathilde, fille d'Hélène, domestique, âgée de quatorze ans.
34 John, fils d'Hélène, âge de onze ans.
35 Henriette, négresse créole, bonne domestique et couturière, âgée de vingt-huit ans.
36 Marguerite, orpheline, âgée de dix ans.
37 Marie Louise, négresse créole, domestique et couturière, âgée de vingt ans
38 Lona, négresse américaine, de champ, âgée de trente ans.
39 Clarisse, négresse africaine, cuisinière et couturière, âgée de cinquante-cinq ans.
40 Caroline, négresse africaine, bonne cuisinière, âgée de cinquante-cinq ans.
41 Esther, négresse africaine, âgée de soixante-dix ans.
3o Les meubles meublans, effets mobiliers, argenterie, etc.
TERMES ET CONDITIONS.
1o. La terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, payable, savoir: pour les neuf-dixièmes du prix de l'adjudication, un tiers comptant, et la balance payable en trois termes égaux à un, deux et trois ans, du jour de l'adjudication, l'acquéreur devant fournir ses billets endossés à satisfaction, garantis par privilège et hypothèque sur la dite terre.
Et le dixième restant payable: Un tiers comptant et la balance payable en trois termes égaux, en tout mars 1848, 1849 et 1850. L'acquéreur devant fournir ses billets comme ci dessus.
2o. Les esclaves payables: Pour les neuf-dixièmes du prix de l'adjudication, un tiers comptant, et la balance en deux termes égaux, à un et deux ans du jour de l'adjudication; l'acquéreur devant fournir ses billets comme ci dessus.
Et le dixième restant, payable: Un tiers comptant et la balance en deux termes égaux, en tout mars 1848 et 1849, l'acquéreur devant fournir ses billets comme ci-dessus.
3o. Les meubles meublans, et autres effets mobiliers, comptant.
Les actes de vente seront passés devant F. Chaix, recorder pour la paroisse St-Charles, aux frais des acquéreurs et tous les billets à fournir seront faits payables en l'étude du dit recorder.
Paroisse St Charles, le 7 décembre 1846.
7 dec—1ps (Signé) NOEL ST-MARTIN, Shérif

ETAT DE LA LOUISIANE.
1o. Succession de feu Zénon Ranson;
2o. Mme L. Adèle Ranson, épouse de F. A. Weinberg contre Norbert Ranson et autres, pour un partage.
Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane.
PAROISSE ST.-CHARLES.
EN vertu de deux jugemens et décrets à moi adressés, l'un par la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, rendu le 17 novembre 1846, dans l'affaire No. 24,821 de la dite Cour, intitulée "Mme L. Adèle Ranson, épouse de F. A. Weinberg contre Norbert Ranson et autres, pour un partage," et l'autre, par la Cour du Quatrième District Judiciaire pour la paroisse St. Charles, date paroisse Ascension 25 novembre 1846, et rendu dans la succession de feu Zénon Ranson; moi soussigné, shérif de la paroisse St. Charles, j'exposerai en vente publique sur l'habitation "Ranson frères," dans cette paroisse, le mercredi, 13 janvier prochain 1847, et les jours suivans, si besoin est, à 11 heures A. M., les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession du dit feu Z. Ranson, à la communauté qui a existé entre lui et son épouse Mme Adèle Labatut, et aussi à la société qui a existé entre le dit Zénon Ranson, ses héritiers et Norbert Ranson, savoir:
1o. Une habitation située dans cette paroisse St. Charles, sur la rive droite de la fleuve Mississipi, à 36 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant dix-sept arpens et 20 toises de face au fleuve, et quatre vingts arpens de profondeur sur sept arpens et vingt toises, sur lignes ouvrant d'environ 2 1/2 degrés, bornée en haut par la terre de M. B. Stone, et en bas, par la terre appartenant à la succession de veuve F. B. St.-Martin.
Ensemble avec la MAISON de maître et ses dépendances, la sucrerie, le moulin, la machine à vapeur, &c. &c., et toutes les autres bâtisses et améliorations de la dite terre.
2o. Une autre terre connue sous le nom de "Vacherie Donné," située en cette paroisse St. Charles, à environ cinq lieues du fleuve, sur la rive gauche du Bayou des Allemands, auquel elle fait face, bornée sur trois lignes par le Bayou Haut-d'Ours, la base Donne et le lac Bossa.
3o. Une autre terre située dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou des Allemands, mesurant douze arpens, plus ou moins, de face au Bayou, sur quatre-vingts arpens de profondeur.
4o. Les esclaves ci-après nommés, savoir:
1 Antoine, nègre Créole, commandeur, âge de 45 ans.
2 Gros-Augustin, Africain, ayant mal à une jambe, 50
3 Jean-Louis, nègre de champ, Créole, 55
4 Marcel, do do 25
5 Jean-Baptiste, do do 25
6 Mathis, do do 16
7 Manuel, do do Américain, mal à la jambe, 45
8 Figaro, do Africain, jardinier, 55
9 Valsin, mulâtre Créole, domestique, 14
10 Drauzin, do do 10
11 Betsy, négresse Américaine, de champ, 45
12 Pauline, do Créole, blanchisseuse, 28
13 Clarisse, do Africaine 45
14 Antoinette, do Créole, de champ, 30
15 Thérèse, do Américaine, cuisinière, 50
16 Hélène, do Créole, gardienne, 50
17 Eve, do do 5
18 Lorette, do do domestique, 24
19 Rosette, do do blanchisseuse et repasseuse, 35
20 Agnès, do do cuisinière, 24
Et ses enfans Madeleine, de 5 ans, et Valery, de 2 ans.
21 Augustine, négresse Créole, domestique de maison, 25
Et son enfant Mariane, de 5 ans.
22 Rosalie, négresse Créole, domestique et couturière, 32
23 Coralie, négresse Créole, domestique, 33
Et ses trois enfans Maurice, de 6 ans, Cora, de 3 ans, et Adélaide, de 3 ans.
24 Marie-Louise, mulâtresse Créole, domestique, 15
25 Caroline, do do bonne couturière 28
26 Adonis, griffe Créole, bon charpentier, 28
27 Jules, do do do 25
28 Davis, nègre Américain, de champ, 35
29 Randolph, do tonnelier, 30
30 Jessy, do de champ, 30
31 Machim, do do 30
32 Chadlar, do do 30
33 Phill, do do 30
34 Fleming, do do 30
35 George, griffe, forgeron et ingénieur, 35
36 Alfred, nègre de champ et forgeron, 35
37 Gros-George, nègre de champ, 30
38 Petit Tom, do ingénieur, 30
39 Grand Robert, do bon charretier, 35
40 Augustin, do bon tonnelier, ayant une hernie, 40
41 Petit Louis, do de champ, 28
42 John Green, do do 30
43 Wilby, do bon tonnelier et second ingénieur, 45
44 Washington, do de champ, 35
45 William, do do 30
46 Paul, do do 30
47 François, do Créole, do 40
48 Bernard, do do bon laboureur, 45
49 John Chiron, do Américain, de champ, 30
50 Jacques Aroyo, do do do et charretier, 25
51 Alsact, do do do 45
52 Frederic, do do do et cigarier, 30
53 Jamy, do do do 35
54 Alexander, do Africain, do 25
55 Didié, griffe Créole, domestique et cocher, 21
56 Narcisse, nègre do do 16
57 Jose, griffe do do 17
58 Malvina, négresse Américaine, de champ, 40
59 Ann, do do do 30
60 Constance, do Créole, cuisinière, 35
61 Clarisse, mulâtresse Créole, domestique et couturière, 21
Et son enfant Aimée, de 3 ans.
5o. Les meubles meublans, effets mobiliers, bestiaux, actions, instrumens aratoires, charrettes, &c. &c., et environ 300 cordes de bois.
TERMES ET CONDITIONS:
Les terres avec les bâtisses, sucrerie, machine à vapeur, moulin et autres améliorations, payables comme suit:
Les neuf dixièmes du prix d'adjudication, un tiers comptant, et la balance, en trois termes égaux, à un, deux et trois ans du jour de l'adjudication, en billets endossés à satisfaction et assurés par privilège et hypothèque sur les dites terres; et le dixième restant, un tiers comptant, et la balance en trois termes égaux, en tout mars 1848, 1849 et 1850 en billets comme ci-dessus.
Les esclaves payables: les neuf dixièmes du prix, un tiers comptant, et la balance à un an du jour de l'adjudication, en billets comme il est dit ci-dessus; et le dixième restant, un tiers comptant, et la balance en deux termes égaux, en tout mars 1848 et 1849, en billets comme ci-dessus.
Les deux esclaves Adonis et Jules payables: un tiers comptant, et la balance en trois termes égaux, en tout mars 1848, 1849 et 1850, en billets comme ci-dessus.
Les meubles meublans, effets mobiliers, [illegible] comptant.
[illegible]
Paroisse St.-Charles, 7 décembre 1846.
7 déc—1ps (Signé) NOEL ST.-MARTIN, Shérif

VENTES JUDICIAIRES.
QUATRIEME Cour de district de la Nouvelle-Orléans, No 7188. — John Pres[illegible] vs Andrew Hodge, Jr.—En vertu d'un alias [illegible] à moi adressé par l'honorable [illegible] district de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Mardi 19 janvier 1847, [illegible] dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de tous les droits, titre, et intérêt du défendeur Andrew Hodge, Jr, à un [illegible] daté le 17 décembre 1836 vs John Hall, John D Bein et Richard Bein, pour la somme de $26,288 30 cents avec intérêt à 6 pour cent [illegible] sur la somme de $21,333 33 ⅓, dès le 13 janvier 1838, jusqu'à parfait payement, et sur la somme de $27,446 47 cents depuis le 18 janvier 1840 jusqu'à parfait payement, et les frais de poursuites; ladite affaire est intitulée Andrew Hodge Jr, vs John Hall, John D. Bein et Richard Bein et porte le numéro 1266 au docket de l'ancienne cour de commerce de la Nlle-Orléans.
Et tous les droits, titre & intérêt du défendeur sur les billets ci-après décrits, enregistrés dans l'affaire d'Andrew Hodge Jr vs John Hall, No 6034 du docket de l'ancienne cour de commerce de la Nlle-Orléans, savoir:
Un billet tiré par John D. Bein, à l'ordre de et endossé par R. Bein et John Hall et G. W. Pritchard, daté du 10 janvier 1837, et payable à trois ans de date, pour la somme de $1,666 66 ⅔.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque de $1,333 33 ⅓.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1,333 33 ⅓.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1,000.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $2,333 33 ⅓.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1,000.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1,000.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1,666 66 ⅔.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1666.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1,000.
Un billet tiré par G. W. Pritchard, à l'ordre de, et endossé par J. D. Bein et R. Bein et J Hall, daté du 10 janvier 1837 et payable à trois ans de date, pour la somme de $2,333 33 ⅓.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1,666 66 ⅔.
Un billet tiré par le même, à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $2,333 33 ⅓.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $2,333 33 ⅓.
Un billet tiré par R. Bein, à l'ordre de, et endossé par J. D. Bein, J. Hall et G. W. Pritchard, daté du 10 janvier 1837, payable trois ans après date, pour la somme de $1,666 66 ⅔.
Un billet tiré par le même, à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1,000.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1,000.
Un billet tiré par le même à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1,000.
Un billet tiré par le même, à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de 1,000.
Un billet tiré par John Hall à l'ordre de, et endossé par J. D. Bein, R. Bein et G. W. Pritchard, daté du 10 janvier 1837, payable à trois ans de date, de la somme de $2,333 33 ⅓.
Un billet tiré par le même, à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $2,333 33 ⅓.
Un billet tiré par le même, à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $2,333 33 ⅓.
Un billet tiré par le même, à l'ordre de, et endossé par les mêmes, même date et payable même époque, de $1,666 66 ⅔.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS.
29 pe—3fen 10) Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 4,450 (Cour de Comm.)—Les Président, directeurs & Co. de la Banque des Etats-Unis, pour compte de Robertson et autres vs. James Erwin.
En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 30 janvier 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de tous les droits, titres et intérêts du défendeur James Erwin, aux propriétés ci-après décrites, saisies dans ladite affaire, savoir:
1o. QUATRE LOTS DE TERRE situés au faubourg Delord, dans la Municipalité No 2 de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, Gaiennié, Suzette et Tchoupitoulas, et désignés sous les Nos. Un, Deux, Trois et Quinze, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, le 31 mars 1831, et annexé à un acte passé devant Wm. Christy, notaire public, daté du 21 avril 1831.
Les lots Nos. Un et Deux mesurent chacun 23 pieds 8 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No Trois mesure 23 pieds 8 pouces 1/2 de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No Quinze mesure 34 pieds 8 pouces de face à ladite rue Tchoupitoulas, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent sur lesdits lots de terre.
La propriété ci-dessus décrite a été vendue à James H. Erwin par James Erwin, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public en date du 13 juillet 1842.
2o. TROIS CERTAINS LOTS DE TERRE situés au faubourg Delord, dans la Municipalité No 2 de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Front, Benjamin, Nouvelle Levée et Suzette, et désignés sous les Nos. Huit, Neuf et Vingt trois, sur un plan dressé par John Schreiber, le 1er mars 1837, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ci-devant notaire en cette ville.
Le lot No Huit mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Front, et ayant une profondeur de 153 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.
Le lot No Neuf mesure 24 pieds de face à la rue Front, et ayant une profondeur de 166 pieds entre lignes parallèles.
Le lot No Vingt-trois mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 153 pieds 6 pouces entre lignes parallèles; le tout mesure américaine.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent sur les dits lots de terre.
La propriété ci-dessus décrite a été vendue à Andrew Erwin par John R. Hanna, par acte au rapport de John Z. Pendleton, notaire public à Frankfort (Kentucky) le 7 juin 1843, et enregistrée par James Erwin, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public à la Nouvelle Orléans, le 15 décembre 1843.
3o. UN CERTAIN LOT DE TERRE situé au faubourg Delord, dans la Municipalité No 2 de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Front, Benjamin, Nouvelle Levée et Suzette, et désigné sous le No Sept, d'après le susdit plan de John Schreiber, du 1er mars 1837, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire.
Le dit lot de terre mesure, au pied américain, 26 pieds 6 pouces de face à ladite rue Front, sur 153 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit lot de terre, les droits, privilèges et servitudes y attachés, et qui en dépendent.
La propriété ci-dessus décrite est la même acquise par Andrew Erwin, à la vente du shérif du 27 juin 1843, dans l'affaire de A. Erwin vs Thomas N. Pierce, No. 6759 des dossiers de l'ancienne Cour de Commerce.
4o. LA MOITIÉ INDIVISE D'UN LOT DE TERRE situé au faubourg Saulet, dans la Municipalité No 2 de cette ville de la Nouvelle-Orléans, désigné sous le No Onze, dans l'îlet No Un, d'après un plan daté du 16 février 1835 déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville, et signé "S. de Varieur" par Louis Bringier voyer.
Le dit lot de terre forme l'angle des rues Front et Robin, et mesure, au pied anglais, 41 pieds de face à la rue Front, et 22 pieds dans la profondeur sur la ligne limitrophe, au lot No Dix, sur une profondeur d'environ 164 pieds face à la ligne limitrophe au lot No Douze, et sur une profondeur et façade à la rue Robin d'environ de 166 pieds.
Ensemble avec les droits à la batture et les droits d'alluvion qui pourraient se former par la suite en face de la moitié indivise du dit lot de terre.
Ensemble avec toutes les améliorations qui existent sur ladite propriété, les circonstances et dépendances, droits privilèges et avantages y attachés et en dépendant.
La propriété ci-dessus décrite est la même vendue par James Erwin à Leandre A. Erwin, le 26 juillet 1842, par acte au rapport de D. L. McCay, notaire public à la Nouvelle Orléans.
5o. UN CERTAIN LOT DE TERRE situé au faubourg Delord, au dessus de cette ville, désigné sous le nom de "LOT DU MOULIN A SCIE", d'après un plan dressé par Joseph Pilie, voyer de la ville, le 9 novembre 1829, et annexé à un acte au rapport de G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville, en date du 12 avril 1830; une portion de ce lot est séparée de la portion principale du dit lot tel qu'il existait primitivement, par l'ouverture de la rue Front qui traverse ledit lot, laquelle portion est celle qui se trouve comprise entre la rue Front et le fleuve Mississipi.
Ensemble avec tous les droits du dit James Erwin à la batture appartenant à ladite portion de terre et à toute augmentation de batture.
Lequel lot, dit du MOULIN A SCIE, mesure, au pied américain, conformément audit plan, 191 pieds 10 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, et s'étendant en profondeur par la continuation de la rue Louisa, 328 pieds 1 pouce sur une ligne qui sépare la propriété de la corporation de cette ville, de la propriété de Samuel Hart, de là le long de ladite ligne de division 165 pieds vers le fleuve Mississipi et borné de l'autre côté par la continuation de la rue Gaiennié et la ligne de séparation des faubourgs Ste Marie et Delord, et mesurant sur la rue Gaiennié 318 pieds 5 pouces jusqu'à l'intersection du dit lot avec la ligne de séparation des dits faubourgs.
Lequel lot de terre est le même acquis par James Erwin de Gabriel W. Denton, par acte au rapport de H. B. Cenas, notaire public à la Nouvelle Orléans, en date du 12 mai 1842, et vendu par ledit James Erwin à Andrew Erwin, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public à la Nouvelle-Orléans, en date du 21 novembre 1842.
Conditions: comptant.
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 dec—3f en 30)

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 24,263—(ci-devant C. du 1er D. Jud.) Robb & Hoge vs. la Municipalité No. 2.—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai Samedi, le 30 Janvier 1847, à midi dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de la Propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse la Municipalité No 2, de cette ville de la Nouvelle-Orléans, à une hypothèque résultant de l'enregistrement de l'assessement et du jugement rendu le 18 mars 1837, dans l'affaire de ladite Municipalité demandant l'ouverture de la rue Lafayette, la propriété étant celle de Asa Philips, et dont l'assessement s'élève à la somme de $3,085, et le jugement contre lui, pour cette dernière somme s'élève aujourd'hui avec les intérêts à la somme de trois milles cinq cent quatre-vingt onze piastres et trente-neuf sous. ($3,591 39 sous.)
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
28d 3f en 30) Shérif de la Paroisse d'Or

EN débarquement du navire Laissez de Bordeaux et à vendre par le soussigné.
20 barriques vin rouge St.-Estèphe.
18 1/2 do vin blanc Haut-Sauterne.
500 1/2 boites sardines à l'huile.
250 grandes do do do
Aussi en magasin, d'importation antérieure, un assortiment de vins tel que suit:
Vins rouges en barriques, Chât.-Lafitte 1834
Chât. Margaux 1837, Cantenac, St-Estèphe et St-Julien.
Médoc, St-Emilion, Queyries, etc, Haut Sauterne, Haut-Barsac et vins de Graves.
Vins blancs en tierçons, Haut Sauterne, Haut-Barsac et vins de Graves.
Vins rouges en caisses, Chât.-Lafitte, Chât.-Margaux, St-Emilion, St Estèphe, etc., etc.
Vins blancs en caisses, Haut-Barsac et Haut-Sauterne.
Vins de Madère, de Malaga (doux et sec), et de Muscat (Lunel et Frontignan).
FERBOS.
21 déc. Encoig. Royale et Dumaine.

DUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE,
Rue Bourbon No. 119,
[illegible]
[illegible] 25 nov—1an

VENTES A L'ENCAN.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
JEUDI prochain 14 janvier à 4 heures P. M. il sera vendu à l'encan, entre des rues Levée et Polo gne, en face de [illegible] de la Municipalité [illegible]
11jan

Vin rouge! Vin rouge! Vin rouge!
Par SYKES HYDE & ORVALS, Encanteur.
MERCREDI 13 courant, [illegible] il sera vendu à son magasin de la Douane, No 36, rue Bienville, pour clore une facture
100 barriques vin rouge de Bordeaux, en débarquement du navire Lubeck
Conditions, à la vente 11jan

Vente ordonnée par les Gardiens du Port.
PAR N. VIGNE, No. 29, rue de Chartres.
IL sera vendu jeudi, 14 janvier 1847, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:
[illegible] chapeaux paille d'Italie, [illegible] avariés, en débarquement du navire Auxerre, capitaine Mory, venant du Havre. 12j

MORCEAU DE TERRE SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI.
SUCCESSION DE GEO. ASBRIDGE.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
SAMEDI 30 janvier courant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu sans réserve, pour clore la succession de feu George Asbridge:
Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Plaquemine de 150 acres et une fraction de superficie, dans le township 18 Range 26 du Mississippi, District, Sud Est de la Louisiane, faisant face au fleuve Mississippi.
Conditions—Un tiers comptant, la balance en un an de crédit, pour billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant A. Chiapella, notaire, aux frais de l'acquéreur. 12jan

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Succession de feu Peter Hanson.
Par BEARD CALHOUN & Co. Encanteurs.
Il sera vendu à l'encan, samedi, 30 Janvier 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable troisième Cour de District, et pour la Paroisse de Jefferson, sous la date du 23 novembre 1846, les propriétés ci après décrites, appartenant à la succession de feu Peter Hanson.
1o Un lot de terre dans le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, avec les améliorations qui se trouvent dessus, désigné sur le plan dudit faubourg par les lettres B. H., mesurant, mesure anglaise, 46 pieds de face à la rue de la Levée, 46 pieds 8 pouces face à la rivière Mississipi. Il a une profondeur de 144 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot B. et 130 pieds sur la ligne qui le sépare du lot B. J., ensemble avec les droits de batture y appartenant.
2o Un autre lot de terre situé dans les mêmes faubourg et paroisse, et désigné sur le même plan par le lot No Neuf, le Lot No. Neuf, mesurant 43 pieds de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 67 pieds.
Termes et conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois, en billets assurés par hypothèque, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, en cas de non paiement à maturité, sans que cette clause autorise l'acheteur à en prolonger l'époque du paiement. 2 dec—2fen30

PAR J. B. BLACHE.
PAR ordre et sous l'inspection des gardiens du Port, pour le compte de qui il appartiendra, il sera vendu, mercredi, 13 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No 29,
4 Caisses de parapluies de soie et de coton, importés et avariés à bord de la barque Paris, capitaine Vernney, venant de New York. 11jan—2f

Avis important aux Planteurs.
GARANCE! GARANCE! GARANCE!
PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu Jeudi prochain, 14 du courant, à midi, à leur magasin d'encan, encoignure des rues St. Louis et Chartres.
Plusieurs barils garance de [illegible], en lots convenables aux acheteurs. 11 jan—4

ETRENNES ETRENNES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
159, Rue de Chartres.
OUVRAGES illustrés pour enfants, reliures riches et ordinaires. Livres d'enfants, Editions nouvelles, livres pour jeunes enfants avec gravures coloriées et en noir, jolies reliures à des prix très modérés.
Grand assortiment d'ouvrages de piété.
Livres de piété, reliures très riches en velours avec fermoirs, agrafes, coins, filets et dos en or, argent vermeil et imitation, depuis $8 jusqu'au prix le plus élevé, suivant la richesse de la reliure.
Livres de prières reliures en maroquin et en chagrin, nouveau genre, depuis $1, jusqu'à $3
Articles d'arts tels que boîtes de mathématique de toutes grandeurs, dito de couleurs, do &c. dito de dessin &c.
Albums de dessin et de musique, dito de gravures et caricatures.
ARTICLES DE FANTAISIE.
Boites et nécessaires à ouvrages pour dames.
Boites vides très belles, différents bois.
Boites à the, dito à bonbons, cornets pour bonbons.
Vases, Roseaux, Poches, pour bonbons.
Bénitiers, christ, dito anges.
Almanachs illustrés, ainsi qu'une infinité d'objets de luxe pour étrennes, à des prix très modérés.
30d

VENTE A BON MARCHE POUR CLORE.
B. O. VIGNAUD
No. 41,
RUE DE CHARTRES.
IMPORTATEUR de Porcelaine française, Verrerie de luxe, unie et taillée, Coutellerie de table, Ferblanterie, Brittania, Plaqué, Bronzes Lampes, Girandoles, Candélabres, Pendules et Vases, &c. [illegible]
[illegible]
Les personnes tenant cafés ou restaurants trouveront chez lui un grand assortiment. 10 oct

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine entre Dauphine et Rampart,
Un cheval alezan, quelques taches blanches sur le tête et sur le dos, le pied droit de derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Un CHEVAL noir, une tache blanche au front, étampe D. F. sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Un CHEVAL bai, étampe F. R. sans aucune autre marque ni étampe apparente.
S'il n'est réclamé d'ici au 16 janvier, les dits animaux n'étant point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur.
4janv—10 MICHEL DUREL,
Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la 1re Municipalité, rue Dumaine, entre Dauphine et Bourbon.
Un cheval bai, les crins de la queue coupés sans aucune autre marque ni étampe apparente.
S'il n'est pas réclamé d'ici au 16 janvier, ledit cheval n'étant pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur.
6jan MICHEL DUREL, gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman.
UN CHEVAL gris fer, quelques taches blanches sur le corps, les quatre jambes et le front blancs, étampé sur la hanche droite des lettres qui ressemblent Z J sans aucune autre marque ni étampe apparente.
S'il n'est réclamé d'ici au 23 janvier, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
11 jan—10 Gardien des épaves

MADAME CHILDS, encouragée par ses premiers succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'Anglais et d'adresser plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux étrangers qui ne possèdent pas une langue devenue indispensable dans les affaires et dans la société. Nos hommes de lettres, et en général les personnes adonnées à l'instruction, s'accordent à reconnaître le talent avec lequel Mme Childs a professé soit dans les écoles publiques, soit dans les instituts particuliers de cette ville, et procureront toutes les recommandations désirables.
Mme Childs donnera indifféremment ses leçons chez elle, ou au domicile de ses élèves.
S'adresser rue Royale, No 105 entre Conti et St Louis.
RECOMMANDATIONS:
Wm. Freret, Pierre Soulé,
D. Mercier, Armand Pitot,
L. Eyma, F. Buisson.
10 nov—3m

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, RUE DU CANAL, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 228, Broad-Street, Newark, N. J.
EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tennessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas.
ARTICLES POUR LES HABITANTS.—Kersey, Lindsey et Mixture tripe et laine, paletots, gilets à manche, lévites et pantalons à la matelotte, couvertures bleues, blanches, grises, vertes et bleu fait, paletots, surtouts, habits sacs, noirs, gris mélangé et satinet à carreaux; gilets de dessous noir mélange [illegible]; chemises en flanelle, crinière, unie, rouge et blanche; chemises en hickory et etoffes rayées à la matelotte; chemises en coton écru et blanc, en ginga bleu, et en calicot; bas épais tricotés à la campagne; 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.
ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA COTE.—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tout-aller, habits de bureau et d'affaires, habits et lévites à la Pinot, lévites écourtées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.
ETOFFES.—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu noir; à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Camblet et Joinville.
PANTALONS.—En cheviots noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, tricot, satinet à côtes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonnade de fantaisie et légers.
GILETS DE DESSOUS.—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre, en casimir noir, en velours noir et fantaisie, et en cachemire noir à dessus et de laine.
Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co.
24 nov 10 Canal

LE soussigné a transporté son magasin du No. 21, rue du Canal, au No. 5, rue des Magasins. Il reçoit un grand assortiment de Marchandises, qu'il offre à vendre à des prix très réduits, les acheteurs sont priés de venir examiner:—
Coton Lowell 7/8 et 4/4, dito croisé 7/8, do do bleu, linseys et kerseys, coton écru 3/4 à 10/4, mousseline blanche, dito écru, coton blanc 3/4 à 12/4, flanelle blanche rouge, jaune et verte, dito croisée, dito gaze, dito de Saxe, coton rayé pour chemises de nègres, coutil à matelas, coton et fil 3/4 et 4/4, bonnets à carreaux, denims de York, Hamilton, Methuen et Rochester, percale noire, do en couleur, mousseline suisse unie à carreaux et brodée, percale, jaconat, batiste fil, mousseline à rideaux, brocart et brodée, plaidies, bretagnes, toile de Paris, dito d'Irlande, dito à drape 3/4 à 12/4, velours coton et soie, nappes et serviettes, toile damassée, nappes en couleurs, damassées, mouchoirs toile, dito batiste dentelle fil et coton.
Mouchoirs soie foulards, mousseline de laine noire, do en couleur, cachemire d'Écosse, un grand assortiment d'indiennes françaises, anglaises et américaines, serge soie, poult de soie, gros de Naples, satin noir, dito blanc, bas de soie noirs et blancs, chaussons do, rubans taffetas et satin, soie à coudre, chaussons écrus, unis et blancs, bas coton blancs, écrus, mi-les bleus et noirs, dito blancs, très grands, dito pour enfants, do cachemire, laine, mérinos blancs et noirs, chaussons laine, parasols soie, para pluies soie, 26 à 28 pouces, do coton, bretelles en soie, gomme élastique et coton, châles en soie, coton et mérinos, jupons en petre, alpacca noir, lasting, cachemire, et en bobines d'Alexandrie. Farquharson et Hughes, couvertures vertes, bleues et rouge, do américaines 3 points, dito françaises, Kentucky jeans, satinet bleu et noir, drap de pilote. Aussi, un grand assortiment de drape français et anglais, casquins fantaisie.
11 sept L. MARCUS

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS
NO. 30, RUE DE LA DOUANE,
NOUVELLE-ORLEANS.
Les marchands de la campagne peuvent obtenir au rabais sur les prix. Les chaussures vendues sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 3 doc

EPICES Moulues—46 boites Poivre supérieur en débarquement du vapeur Vicksburg, et en magasin, 200 Gingembre, Piment, Canne, Moutarde, Clous de Girofle, &c., à vendre par
ROBERTS & HALL,
10 doc 75, Magasins.